

MAIRIE DE BOUGLAINVAL

28130 BOUGLAINVAL

Mairiedebouglainval@bbox.fr

☎ : 02.37.22.88.08

Fax : 02.37.22.86.25

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE
MAINTENON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze le vendredi 10 avril, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de Bouglainval, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe BAETEMAN, Maire.

Membres présents: Philippe BAETEMAN, Xavier PETIT, Sylvie LEHOUX, Noël DIEU, Didier GENET, Claude BORDIER, Angéla VUACHET, Martine TOUPANCE, Emilien DESCHAMPS, Chrystelle GARDIEN BAETEMAN, Sébastien DUVAL, Pierre DAUHENAUER,

Absents et excusés : Johanna REBOLLEDO LUCAS, pouvoir donné à Martine TOUPANCE, Emmanuel FAROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DUVAL, est élu à l'unanimité

VALIDATION COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Une remarque est émise par Madame GARDIEN BAETEMAN, concernant l'heure de location de la salle polyvalente, soit du samedi 10h au dimanche 18h.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2015 en prenant en compte la remarque de Madame GARDIEN BAETEMAN.

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE

Monsieur BAETEMAN évoque l'importance du Compte Administratif qui correspond à la saisie de la comptabilité de la commune, il précise que le Compte de Gestion est la vision comptable du percepteur. Ce contrôle, une fois réalisé, nous permet d'établir le Budget Prévisionnel en intégrant les résultats positifs ou négatifs de l'année N-1.

Monsieur BAETEMAN propose aux élus de visionner un film très court expliquant la composition d'un budget.

Monsieur le Maire passe ensuite à la projection des documents qu'il a préparés pour le compte de gestion de la commune et de l'eau.

Monsieur le Maire donne les explications nécessaires des documents distribués retraçant les données comptables de l'année 2014, pour la commune, comparables aux écritures comptables du Trésorier.

Monsieur le Maire annonce le détail de l'excédent 2014 pour le budget de la commune soit : 44 736.85€ en section de Fonctionnement, conforme au Compte Administratif 2014 et identique au Compte de Gestion du Trésorier. Les élus n'ont pas de questions.

Monsieur le Maire passe ensuite à la section d'Investissement déficitaire en partie, du en partie par certaines subventions non rentrées et un emprunt non réalisé, soit : -57 618.66€

Les chiffres pour le Compte de Gestion et compte Administratif du Budget Eau sont annoncés.

Le Compte Administratif 2014 pour le budget eau concernant la partie de Fonctionnement est excédentaire de : 23 521.03€

La partie Investissement comporte un déficit de - 212 321.72€

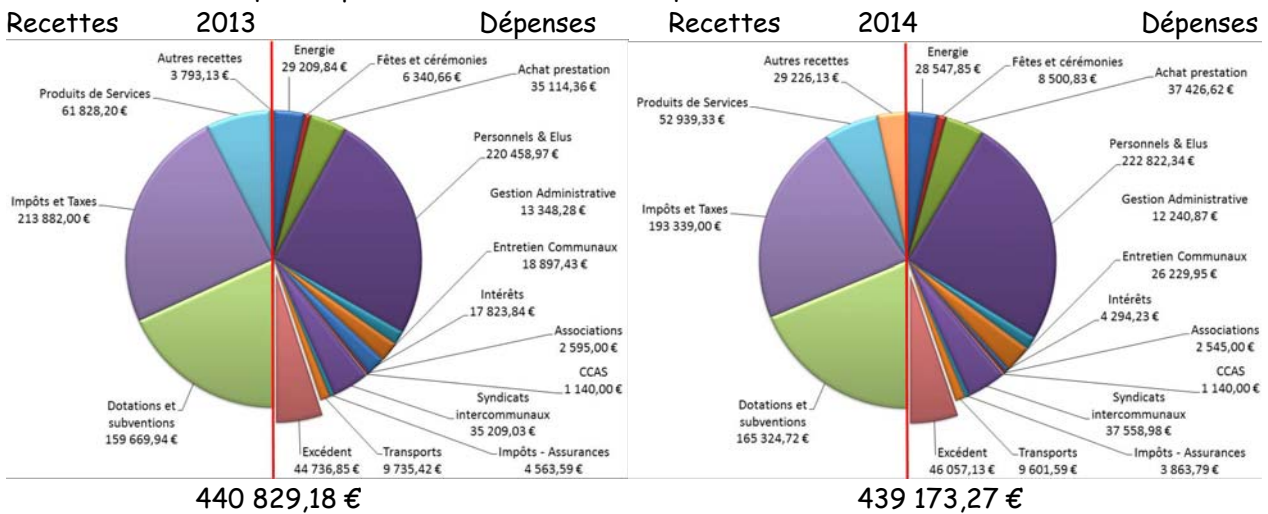
Monsieur le Maire présente ensuite un histogramme retraçant les évolutions des remboursements d'emprunts de 2003 à 2014.

Monsieur le Maire rappelle l'emprunt contracté en 2014 pour la tondeuse autoportée, il fait remarquer que la dette baissera considérablement en 2017 suite à la fin de l'emprunt pour l'achat du terrain des ateliers.

Actuellement l'encours de la dette est de 238 759€ ce qui représente un montant d'endettement de 350€/ habitant.

Madame VUACHET aimerait savoir à quoi correspond le prêt C.A.F. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un Prêt contracté pour la construction du complexe.

Monsieur BAETEMAN passe à la synthèse du budget général de 2013 et 2014. Une légère différence de -1000 € en dépenses et -2000 € en recettes, est constatée, mais globalement, les montants sont sensiblement identiques, il présente l'étude détaillée qu'il a réalisée :

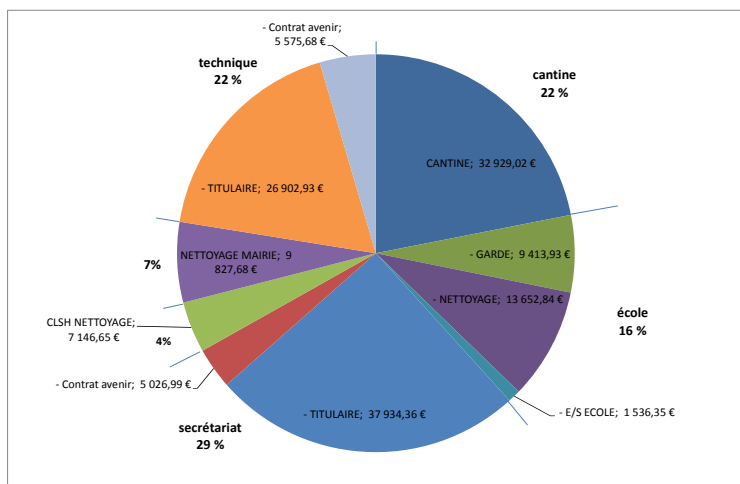
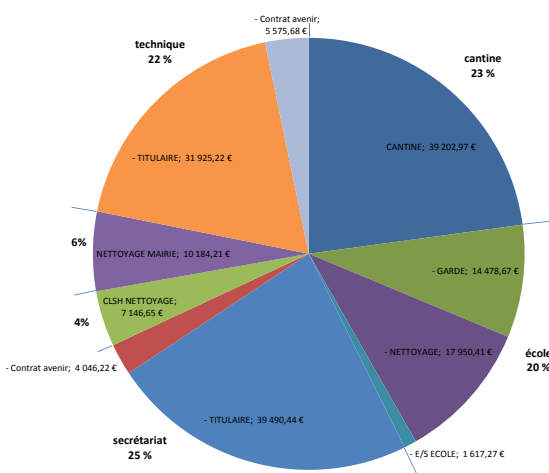


Différence : - 1 655,91 €

Monsieur le Maire présente deux « camemberts » qui donnent un détail précis de la masse salariale, de 2013 et 2014, ces éléments permettent de comprendre le pourcentage du temps passé ainsi que la répartition de la masse salariale par service :

2013 : - 171 882,81 €

2014 : - 150 335,59 €

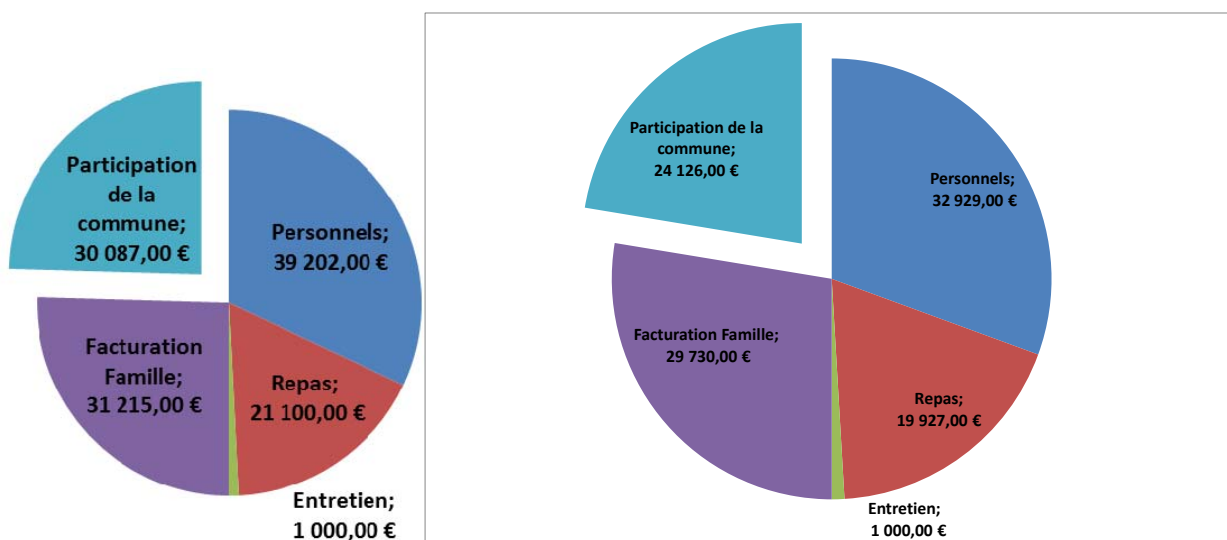


Une légère différence est constatée pour l'école et cela correspond au départ en 2014 de l'ATSEM titulaire de son poste et remplacée par un emploi jeune qui a la même qualification, mais le salaire et les charges restent moins élevées, de plus, une participation (en recettes) de l'état pour ces emplois vient abonder nos recettes.

Monsieur le Maire explique que le service de la restauration est en baisse, moins de fréquentation donc moins de repas commandés, une représentation est donnée :

2013 - 30 087 €

2014 - 24 126 €



Monsieur le Maire donne lecture des articles en dépenses et recettes de fonctionnement pour 2014 avec comme comparatif le montants des dépenses du C.A 2013 et les variations que cela représente :

	Poste	CA 2013	CA 2014	Ecart	Variation
Dépenses	Energie	28 547,85 €	29 209,84 €	661,99 €	2,3%
	Fêtes et cérémonies	8 500,83 €	6 340,66 €	-2 160,17 €	-25,4%
	Achat prestation	37 426,62 €	35 114,36 €	-2 312,26 €	-6,2%
	Personnels & Elus	222 822,34 €	220 458,97 €	-2 363,37 €	-1,1%
	Gestion Administrative	12 240,87 €	13 348,28 €	1 107,41 €	9,0%
	Entretien Communaux	26 229,95 €	18 897,43 €	-7 332,52 €	-28,0%
	Intérêts	4 294,23 €	17 823,84 €	13 529,61 €	315,1%
	Associations	2 545,00 €	2 595,00 €	50,00 €	2,0%
	CCAS	1 140,00 €	1 140,00 €	0,00 €	0,0%
	Syndicats intercommunaux	37 558,98 €	35 209,03 €	-2 349,95 €	-6,3%
	Impôts - Assurances	3 863,79 €	4 563,59 €	699,80 €	18,1%
	Transports	9 601,59 €	9 735,42 €	133,83 €	1,4%
	Investissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Excédent	46 057,13 €	44 736,85 €	-1 320,28 €	-2,9%
Recettes	Dotations et subventions	165 324,72 €	159 669,94 €	-5 654,78 €	-3,4%
	Impôts et Taxes	193 339,00 €	213 882,00 €	20 543,00 €	10,6%
	Produits de Services	52 939,33 €	61 828,20 €	8 888,87 €	16,8%
	Autres recettes	29 226,13 €	3 793,13 €	-25 433,00 €	-87,0%

Monsieur BAETEMAN donne quelques détails comme le poste énergie plus élevé, toutefois, il faut préciser que le plein de la citerne gaz de l'église à été fait en 2014 et que cette dépense ne sera effectuée que sur 2017 maintenant.

De même que pour le poste « Fête et Cérémonie » cette différence tient compte des deux factures du repas des cheveux Blancs réglées sur la même année. D'autres dépenses, comme une partie du relevage des tombes à régler en fonctionnement, la sauvegarde pour les données du secrétariat, l'entreprise de nettoyage qui est intervenue en décembre pour palier à l'absence de notre personnel malade. Enfin, Monsieur BAETEMAN explique que l'année 2015 ne devrait pas subir ces conséquences.

Concernant l'entretien des bâtiments et de la commune, le budget a été scrupuleusement respecté, l'équipe a bien limité les dépenses.

A propos des intérêts d'emprunts la différence de 2013 à 2014 est liée à une échéance prévue fin décembre 2013 est réglée sur 2014 cumulant ainsi deux échéances sur la même année.

Au sujet des Syndicats Intercommunaux, l'écart correspond à la dissolution du syndicat de Changé auquel nous ne participons plus. Pour les assurances une augmentation de 18% est observée. A ce titre, Monsieur DIEU propose d'étudier nos contrats afin de les mettre en concurrence.

Madame VUACHET demande si les biens mobiliers sont inclus dans nos contrats ?

Monsieur BAETEMAN confirme qu'effectivement ces biens sont assurés.

Madame TOUPANCE aimerait savoir si l'assurance du personnel est incluse ?

Les agents sont assurés, mais concernant la maladie une assurance statutaire est réglée annuellement pour ces risques.

Monsieur le Maire passe ensuite aux recettes, il fait part à l'assemblée des participations de l'état qui s'amenuisent, un constat peu plaisant, car ces recettes sont très nettement en diminution et plus particulièrement pour 2015 la baisse de la DGF soit : -3279€.

D'autres recettes ont été constatées sur 2014, comme la participation de l'état pour les contrats avenir (13 000€), le recensement de la population, soit 1650€, une contribution de 7 500€ sur un terrain devenu constructible, le fonds d'amorçage pour les T.A.P.S (Temps d'Activité péri-scolaire) 1/3 perçu en 2014 soit : 1 233€. Monsieur BAETEMAN explique que ce fonds est devenu pérenne et que la loi prévoit que ce fonds peut être reversé à la Communauté de Communes pour l'organisation de ces TAPS, mais que dans ce cas toutes les collectivités adhérentes doivent procéder de la même façon. Toujours sur 2014, le Fonds de Péréquation sur les Investissements n'a pas été perçu par la commune. La somme de 26 600€ est attendue. De même que les loyers concernant l'antenne Bouygues, deux loyers ont été perçus sur l'année N-1. De plus, les impôts et taxes ont été majorés de 10%. Par contre, d'autres recettes ne seront pas effectives sur 2015, comme la somme de 25 000€ perçu en 2014 pour la réfection du drainage de l'église.

Une différence perçue sur le montant des Emprunts et cela tient compte d'une échéance de 2006 mal imputée à l'époque et le Trésorier nous a demandé par une écriture comptable et nulle de « ré imputer » cette dépense qui apparaît dans le montant global.

Enfin Monsieur le Maire annonce à l'assemblée le montant de l'excédent 2014 en recettes de fonctionnement de : 44 736.85€, soit 140 202.57€ d'excédent cumulé qui permettrons aussi de financer la section d'Investissement 2015 et de ne pas avoir recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire présente ensuite le reste des documents distribués concernant les comptes de gestions de la commune et passe aux dépenses d'Investissement et fait lecture du tableau ci-dessous :

Dépenses d'investissements 2014

ARTICLE	INTITULE	BP 2014	CA 2014	Commentaires
21571	Matériel roulant	+ 16 800,00	+ 16 800,00	Tondeuse
2158	Autres installations, matériel et outillage technique			
21735	Installations générales, agencements, aménagements			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 2 500,00	+ 893,85	893,85 € Ordinateur portable + logiciels
2184	Mobilier	+ 1 000,00	+ 749,00	1 k€ table pique-nique 749 € Lave linge
2188	Autres immobilisations corporelles			
	23 immos en cours	6 394,10		
	Sécurité Routière			
2315	Dépenses imprévues	+ 6 394,10		
	Total	239 467,96	112 786,65	

Il fait de même pour les recettes et donne lecture des articles de cette section :

ARTICLE	INTITULE	BP 2014	CA 2014	Commentaires
001	Exédent d'investissement reporté	39 887,03	39 887,03	
021	Virement de la section de fonctionnement	90 000,00		
1068	Affectation excédent de fonctionnement 2014	0,00		
10222	FCTVA	20 000,00	20 359,66	
10223	TLE + TAM	9 000,00	8 621,33	
1641	Emprunt	37 190,00	16 800,00	Emprunt tracteur
16873	Département	5 441,93		Régul ARSI 2006
1323	FDAIC 2014 (Vignes, Toilettes, Trous)	26 201,00	9 387,00	
1341	DETR (Toilettes)	3 936,00		
	DETR (toiture maternelle)	7 812,00		
	Total	239 467,96	95 055,02	



Déficit d'investissement de l'année = - 57 618,66 €

Déficit d'investissement cumulé - - 17 731,63 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote, ne pouvant légalement siéger au moment des débats et du vote du compte administratif conforme au Compte de Gestion du Trésorier, quitte la salle afin que monsieur PETIT Xavier 1^{er} Adjoint donne lecture des chapitres des dépenses et recettes. La lecture faite pour la section de fonctionnement et d'Investissement, des comptes administratifs, les compte de gestions ayant été arrêté en présence de Monsieur le Maire de même que pour les comptes de gestions du budget eau et du budget communal, Monsieur PETIT propose au Conseil Municipal de passer au vote.

Monsieur PETIT précise que le résultat de clôture de l'exercice se caractérise par un déficit au niveau de la section d'investissement et par un excédent de la section de fonctionnement sur les deux budgets. Le Conseil Municipal, Vote l'arrêt du compte de gestion du trésorier et du Compte Administratif du Budget de la commune qui s'établissent ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
DEPENSES		
RESULTATS DE L'EXERCICE		
Excédent		44 736.85
Déficit	-57 618.66	
RESULTATS CUMULES		
Excédent de clôture		12 881.81
Excédent cumulé		140 202.57
Déficit		
1068 Dotations diverses fonds et réserves recettes d'Investissement		
Résultat de Fonctionnement reporté	+17 731.63	+122 470.94

Vote du Compte Administratif du budget de la commune : **12 voix pour** (unanimité le Maire ne participant pas au vote).

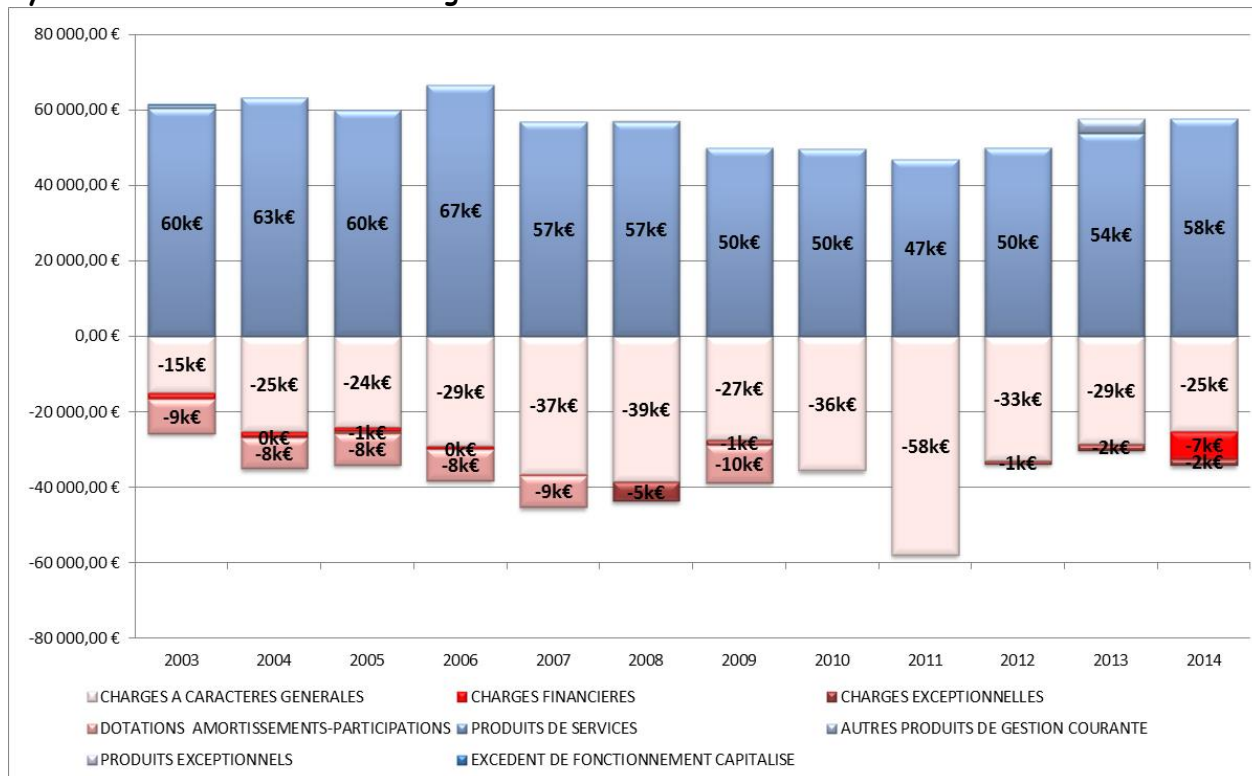
A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier et d'affecter les résultats comme inscrits dans le tableau.

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014 EAU

Comme pour le budget principal, Monsieur le Maire évoque toutes les dépenses et recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement du budget eau.

Il présente une synthèse de ce budget exécuté :

Synthèse de la réalisation du budget eau entre 2003 et 2014



Il n'y a pas d'excédent en recette, mais une augmentation des dépenses pour 4000€ et cela du au remboursement de l'emprunt pour les travaux d'Interconnexion du Domaine du Grand Gland.

Un montant de 34 000€ en reste à réaliser en recettes sont attendus pour les travaux du Grand Gland Monsieur le maire propose aux élus de voter, ne pouvant légalement siéger au moment des débats et du vote du compte administratif conforme au Compte de Gestion du Trésorier, il quitte la salle et laisse le soin à monsieur PETIT Xavier 1^{er} Adjoint de donner lecture des chapitres des dépenses et recettes. Les chiffres sont donnés pour la section de fonctionnement et d'Investissement, concernant le compte administratifs et le compte de gestion du budget eau, Monsieur PETIT propose au Conseil Municipal de passer au vote.

Monsieur PETIT précise que le résultat de clôture de l'exercice se caractérise par un déficit au niveau de la section d'investissement et par un excédent de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, Vote le Compte Administratif du Budget de l'eau comme indiqué dans le tableau :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
DEPENSES		
RESULTATS DE L'EXERCICE		
Excédent		23 521.03
Déficit	-212 321.72	
RESULTATS CUMULES		
Excédent	N-1 +145 904.78€	N -1 +63 621.35
Déficit	- 66 416,94 €	+87 142.38

Vote du Compte Administratif : **12 voix pour** (unanimité le Maire ne participant pas au vote).

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif du budget Eau, en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier.

BUDGET GENERAL 2015

Monsieur le Maire présente un tableau comparatif des dépenses et recettes de 2014 à 2015 de la section :

Dépenses Investissement :

ARTICLE	INTITULE	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Commentaires
001	Déficit d'investissement reporté	0,00		+ 17 731,63	
	16 Remboursements d'emprunts	+ 46 273,86	+ 40 124,74	+ 38 883,86	
1641	Remboursement emprunts	+ 35 390,00	+ 34 682,81	+ 28 000,00	CDC + Terrain (CM) + Atelier (CE) + Emprunt 2011 (CA)
16873 OI	Départements	+ 5 441,93		+ 5 441,93	Régul ARSI 2006
1687	Départements	+ 5 441,93	+ 5 441,93	+ 5 441,93	Eglise - Prêt ARSI
	20 Immobilisations incorporelles	2 400,00	2 343,60	45 370,00	
202	Frais études	0,00		+ 32 430,00	20 000 € PLU 12 430 € Etude assainissement
20415	Subvention SDE 28 Eclairage Public			+ 10 540,00	Rplct des lampadaires sur 3 ans
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences (SEGILOG)	+ 2 400,00	+ 2 343,60	+ 2 400,00	
	21 immos corporelles	184 400,00	70 318,31	113 100,00	
2111	Achat terrain			+ 10 000,00	
2116	Cimetières	+ 25 000,00	+ 22 446,58	+ 500,00	476 € déplacement AC
21312	Bâtiment scolaires	+ 29 000,00		+ 32 000,00	2015 - Toilette 26,2 k€ Portail 5,4 k€
21318	Aménagement bâtiments communaux			+ 35 400,00	10 000 € store + 400 € élec 25 000 € sol

2151	Réseaux de voirie		+ 11 620,56	+ 3 000,00	3000 € panneaux sécurité
2152	Installation de voirie			+ 12 000,00	11784 € J Moulin + Eternys
21534	Réseaux d'électrification	+ 15 000,00	+ 2 584,52	+ 3 500,00	1286 € électricité stade 1300 € Divers Frison
2158	Autres installations, matériel et outillage technique			+ 5 700,00	5700 € VPI
21735	Installations générales, agencements, aménagements			+ 5 000,00	Jeux enfants
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 2 500,00	+ 893,85	+ 5 000,00	5000 € photocopieurs
2184	Mobilier	+ 1 000,00	+ 749,00	+ 1 000,00	1000 € Registres
	23 immos en cours	6 394,10		6 749,07	
2315	Dépenses imprévues	+ 6 394,10		+ 6 749,07	

Recettes Investissement

ARTICLE	INTITULE	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Commentaires
001	Excédent d'investissement reporté	39 887,03	39 887,03		
021	Virement de la section de fonctionnement	90 000,00		135 000,00	
1068	Affectation excédent de fonctionnement 2014	0,00		17 731,63	
10222	FCTVA	20 000,00	20 359,66	11 246,00	
10223	TLE + TAM	9 000,00	8 621,33	1 464,00	
1641	Emprunt	37 190,00	16 800,00		Emprunt tracteur
16873	Département	5 441,93		5 441,93	Réglu ARSI 2006
1323	FDAIC 2014 (Vignes, Toilettes, Trous)	26 201,00	9 387,00	21 815,00	
1341	DETR (Toilettes)	3 936,00		3 936,00	
	DETR (toiture maternelle)	7 812,00			
	DETR (Store+sol)			10 620,00	
	FDAIC (Store+sol)			7 080,00	
	FDAIC (PLU)			7 500,00	
	Total	239 467,96	95 055,02	221 834,56	

Monsieur le Maire présente les différents points du budget et poursuit sa lecture par les prévisions budgétaires 2015 du budget général. Monsieur le Maire explique le budget dans les grandes lignes il présente aux membres présents un tableau par chapitre pour les recettes et les dépenses de l'Investissement et du Fonctionnement.

Le constat émis par Monsieur BAETEMAN, relate une reconstitution de l'excédent de fonctionnement.

Monsieur BAETEMAN poursuit en détail la lecture des prévisions budgétaires 2015 par chapitre de la section de Fonctionnement donnant le montant des charges à prévoir et les recettes à percevoir, qui s'établissent ainsi :

INTITULE		BP 2015	
DEPENSES	011	CHARGES A CARACTERES GENERALES	129 950,00 €
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	200 000,00 €
	065	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	70 893,00 €
	066	CHARGES FINANCIERES	9 800,00 €
	067	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00 €
	022	DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	23 164,19 €
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	135 000,00 €
TOTAL		569 007,19 €	
RECETTES	070	PRODUITS DE SERVICES	38 300,00 €
	073	IMPOTS ET TAXES	226 194,25 €
	074	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	164 142,00 €
	075	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 900,00 €
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00 €
		Excédent de Fonctionnement	122 470,94 €
	TOTAL		569 007,19 €

DEPENSES : 569 007.19€

RECETTES : 569 007.19€

002 : 95 465.72€ (excédent reporté de la section de fonctionnement)

023 : 125 000.00€ (virement vers la section d'investissement).

A l'unanimité le Conseil Municipal vote le Budget primitif équilibré en dépenses et en recettes et l'affectation des résultats pour la section de Fonctionnement

Monsieur BAETEMAN énonce la section d'Investissement des recettes et des dépenses, les montants sont connus :

INTITULE		BP 2015	
DEPENSES		Déficit d'investissement reporté	+ 17 731,63
	16	Remboursements d'emprunts	+ 38 883,86
	20	Immobilisations incorporelles	+ 45 370,00
	21	immos corporelles	+ 113 100,00
		Dépenses imprévues	+ 6 749,07
TOTAL		221 834,56 €	
RECETTES		Virement de la section de fonctionnement	135 000,00
	10	Dotations, Fonds divers et réserves	30 441,63
	13	Subventions d'investissement	50 951,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	5 441,93
TOTAL		221 834,56 €	

DEPENSES : 221 834.56€

RECETTES : 221 834.56€

001 : 0€ (excédent reporté de la section d'investissement)

021 : 125 000€ (virement depuis la section de fonctionnement)

1068 : 17 731.63€

Conseil Municipal du 10 avril 2015

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de procéder aux virements nécessaires pour équilibrer le budget et de procéder au virement à l'article 1068 en recettes d'Investissement la somme de 17 731.63€

A l'unanimité le Conseil Municipal vote le Budget primitif équilibré en dépenses et en recettes et l'affectation des résultats pour la section d'Investissement.

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire passe à la lecture des différentes subventions que la commune attribue :

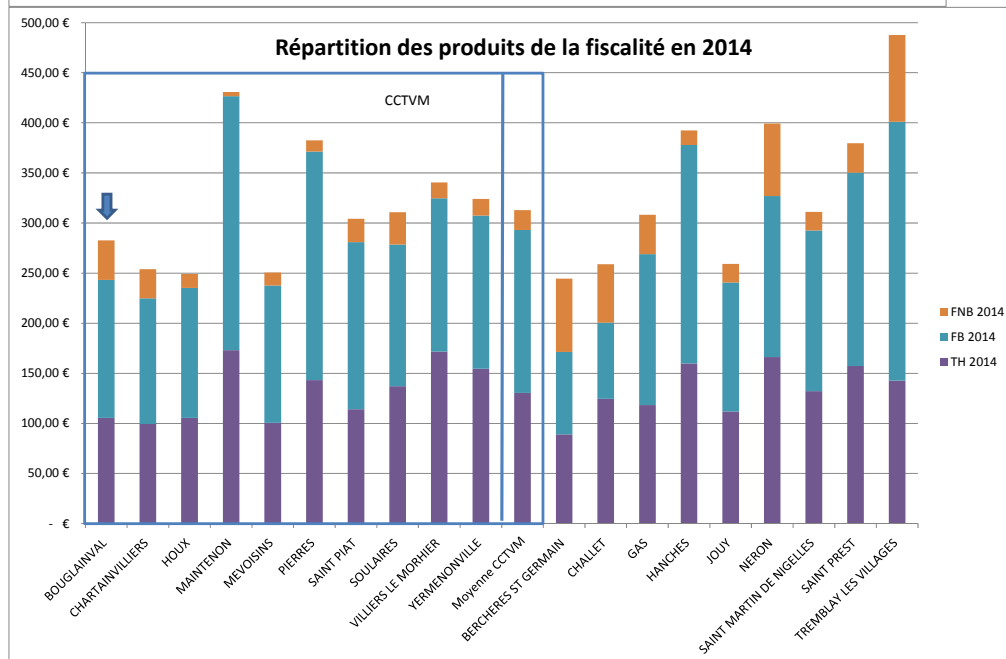
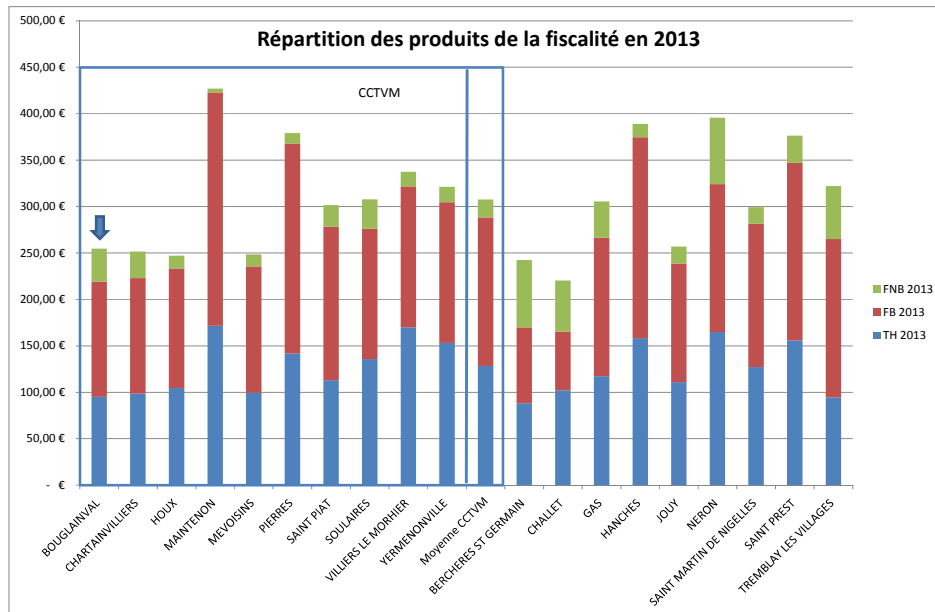
655403	Syndicat de Fresnay le Gilmert	1500€
657362	CCAS	1140€
657401	SDE28	3000€
657402	VITA'GYM	200€
6558	Autres contributions Obligatoires	700 €
655404	Gymnase Collège Maintenon	7548€
655407	ASFEDL	310 €
657403	Coopérative scolaire	450€
655704	ATD	2000€
657408	Bibliothèque	200€
65411	Prévention Routière	45€
6574714	B.O.C	500€
657416	Assoc. Canine	150€
657417	Nature et Sentier	200€
657418	Avia-Sport Modélisme	250 €
657420	ADPE Parents d'élèves	300€
657421	Compa	100€
657422	Resto du coeur	150€
TOTAL		18 743€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les subventions énoncées qui seront versées aux organismes et associations.

VOTE DES TAUX DES 4 TAXES

Produit fiscal par habitant en 2013 ET 2014 écart par rapport à Bouglainval

Monsieur BAETEMAN évoque l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015, il présente un tableau concernant la répartition des produits de cette fiscalité et ajoute que la commune de Bouglainval en 2013 faisait partie des 4 communes de la CCTVM ayant le produit fiscal / habitant le plus faible et, hormis Challet était dans les moins élevés sur le territoire, à ce titre, deux tableaux 2013 ET 2014 pour analyse sont présentés :



Monsieur le Maire explique que L'augmentation choisie par Bouglainval en 2014 n'a pas été suivie par les autres communes de la CCTVM. Challet a augmenté dans la même proportion et reste donc mécaniquement en deçà.

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il n'est pas nécessaire de modifier les taux des taxes directes locales pour 2015 afin d'équilibrer le budget.

Une brève discussion s'impose, les Membres du Conseil sont unanimes, vu toutes les augmentations quelles qu'elles soient, ils décident de ne pas d'augmenter les taux cette année.

Les membres du Conseil se prononcent 13 votes pour ne pas augmenter les taux d'impositions qui s'établissent ainsi :

TAXE D'HABITATION 2015: 10.54%

TAXE FONCIERE bâti 2015 : 20.79%

TAXE FONCIERE non bâti 2015 : 28.47%

BUDGET EAU RESULTATS 2014**AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET EAU :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	6 000,00 €	57 657,34 €
DEPENSES	218 321,72 €	34 136,31 €
RESULTATS DE L'EXERCICE		
Excédent		23 521,03 €
Déficit	- 212 321,72 €	
RESULTATS CUMULES		
Excédent		87 142,38 €
Déficit	- 66 416,94 €	

Reste à Réaliser en Recettes = **34 000,00 €**

Reste à Réaliser en Dépenses = **27 243,45 €**

Déficit d'investissement total = **-59 660,39 €**

Déficit d'investissement total = **-59 660,39 €**

Résultat de fonctionnement reporté (R 002) - **27 481,99 €**

PRIX DU M3 D'EAU

Monsieur le Maire explique que dans l'état actuel de la loi NOTRe le 31/12/2017 les compétences de l'eau devront être transférées avant le 31/12/2017 aux Intercommunalités et que les communes ne gèreront plus ces réseaux. Une discussion s'instaure entre les élus.

Monsieur BAETEMAN rappelle aux membres présents que sur l'année 2014, le Conseil avait souhaité augmenter le prix du M3 d'eau afin de palier la différence constatée entre le prix d'achat à Chartres Métropole et auquel la commune le « refacture » aux administrés de Théléville. Monsieur BAETEMAN demande si le Conseil souhaite procéder à une augmentation ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter de prix de l'eau cette année.

Monsieur BAETEMAN évoque le montant de la location du compteur d'eau soit : 22.87€ inchangé depuis plusieurs années.

Monsieur BAETEMAN propose d'arrondir ce montant en le passant à 25€

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le prix de la location du compteur d'eau qui sera facturé dorénavant à 25€.

BUDGET PRIMITIF EAUX 2015:

Monsieur le Maire passe ensuite au budget primitif et donne lecture des dépenses et recettes de la section d'Investissement et de Fonctionnement qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Conseil Municipal du 10 avril 2015

ARTICLE	INTITULE	BP 2014	CA 2014	BP 2015
	011 charges a caractere general	52 600,00	25 177,70	28 600,00
604	Achats d'études, prestations	600,00	437,59	600,00
605	Achats d'eau	7 000,00	6 393,50	6 500,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	5 000,00	2 240,62	3 000,00
6152	Entretien et Réparation sur biens immobiliers	10 000,00	406,28	4 000,00
6156	Maintenance		451,80	
637	Autres impôts et taxes	30 000,00	15 247,91	14 500,00
	65 Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	500,00
654	Pertes sur créance irrécouvrables	500,00		500,00
	66 charges financières	7 500,00	7 285,27	7 050,00
6611	Intérêts des emprunts et dettes	7 500,00	7 285,27	7 050,00
	67 charges Exceptionnelles	2 000,00	1 673,34	4 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00	1 673,34	4 000,00
	68 Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	24 327,00
681	Dotations aux amortissements et provisions			24 327,00
	014 Atténuation de produits	15 000,00	0,00	22 000,00
701249	Reversement agences eaux	15 000,00		22 000,00
	22 Dépenses imprévues fonctionnement	2 521,35	0,00	2 004,99
022	Dépenses imprévues fonctionnement	2 521,35		2 004,99
	23 Virement à la section d'investissement	37 500,00	0,00	8 000,00
023	Virement à la section d'investissement	37 500,00		8 000,00
	TOTAL	117 621,35	34 136,31	96 481,99

RECETTES :

ARTICLE	INTITULE	BP 2014	CA 2014	BP 2015
	70 produit de services	54 000,00	57 657,34	69 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	44 000,00	38 953,60	40 000,00
7012	Taxes et redevances	10 000,00	11 476,46	11 500,00
70121	Redevances FNDAE			
70122	Contre-valeur pollution	8 000,00	9 762,10	9 500,00
70128	Autres taxes et redevances	2 000,00	1 714,36	2 000,00
7064	Locations de compteurs		6 427,28	7 000,00
7068	Autres prestations annexes	1 000,00	800,00	10 500,00
	013 Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00

6611	Intérêts des emprunts et dettes			
	76 Produits Financiers	0,00	0,00	0,00
	Report excédent cumulé	63 621,35	63 621,35	27 481,99
	TOTAL	117 621,35	121 278,69	96 481,99

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULE	BP 2014	CA 2014	RAR 2014	BP 2015
001	Déficit d'investissement reporté				+ 66 416,94
	16 Remboursements d'emprunts		6 898,57		7 200,00
1641	Emprunt en unité monétaire	+ 7 000,00	+ 6 898,57		+ 7 200,00
	20 Immobilisations incorporelles				
203	Frais études et recherches				
	21 immos corporelles	237 000,00	209 756,55	27 243,45	63 000,00
21531	Réseaux adductions d'eau	+ 237 000,00	+ 209 756,55		+ 63 000,00
23	Opération aménagement raccordement				
	Dépenses imprévues	+ 9 404,78	+ 1 666,60		+ 1 800,45
	Total	246 404,78	218 321,72	27 243,45	138 417,39

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULE	BP 2014	CA 2014	RAR 2014	BP 2015
001	Excédent d'investissement reporté	+ 145 904,78	+ 145 904,78		
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 37 500,00			+ 8 000,00
10682	Résultat d'exploitation				+ 59 660,39
28151	Amortissements				+ 24 327,00
20131	Crédit BG Etude zonage assainissement				+ 12 430,00
	Subvention Raccordement Gd Gland DETR	+ 20 000,00	+ 6 000,00	+ 14 000,00	+ 14 000,00
	Subvention Raccordement Gd Gland FDAIC			+ 20 000,00	+ 20 000,00
	Total	203 404,78	151 904,78	34 000,00	138 417,39

1068 : 59 660.39€

023 : 37 500.00€ (virement à la section d'investissement)

002 : 63 621.35€ (excédent reporté de la section de fonctionnement)

Conseil Municipal du 10 avril 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la section de Fonctionnement et la section d'Investissement ainsi que la reprise des résultats pour affectation.

Monsieur le Maire explique que L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables inscrits au budget annex. Sur l'exercice 2015, le budget eau doit amortir les investissements des années passées, à hauteur de 24 327€, somme inscrite au budget 2015.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations règlementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte.

Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

Type	Durée (an)
Branchement	20
Canalisation	60
Compteur	20
Equipement	20
Etude	5
Gros travaux	50

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'application de ces durées d'amortissement au sein du budget eau.

CONVENTION A.T.D.

La Commune a décidé d'adhérer à l'ATD pour effectuer l'instruction des demandes d'urbanisme.

Les services de l'ATD nous propose une convention, dont certains points amènent des questions.

Comme le fait que la collectivité doit prendre une assurance responsabilité civile en cas de recours d'une décision d'urbanisme.

De ce fait, la commune reste seule responsable de ces décisions d'urbanisme.

Une réunion a lieu le 9 avril à la CCTVM avec l'ATD, à l'issu de laquelle il a été décidé que l'ATD devait modifier sa convention et nous la faire parvenir en juin 2015.

CONTRAT SEGILOG

Le contrat de prestations de service informatique SégiLog est arrivé à terme le 14 février 2015. Ce logiciel nous permet de gérer, Etat-civil, recensement, liste électorale, demande d'urbanisme, comptabilité, etc.,

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal la proposition de renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans (du 15 février 2015 au 14 février 2018) dont le coût s'élèverait chaque année à :

2 088 € HT pour la cession en droit d'utilisation

232 € HT pour la maintenance et la formation.

à savoir :

2015-2016 : 2320 € HT

2016-2017 : 2320 € HT

2017-2018 : 2320 € HT

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent le renouvellement du contrat et demandent à Monsieur le Maire de le signer.

SDE

En adhérant à la compétence Eclairage Public avec le SDE(Syndicat Départemental d'Energie), la gestion et la maintenance de nos installations sont prises en compte par leur service.

A ce titre, le SDE nous propose deux prestations, le Niveau 1 au tarif de 2 983€ annuel (ce dont la commune bénéficie actuellement) et le service EP+ pour un montant annuel de : 3 454€.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal souhaitent rester sur le niveau 1 au tarif de 2983€ annuel tant que les candélabres ne seront pas changés .

SISTEL

Pour la visite médicale des agents de la collectivité qui doit avoir lieu tous les deux ans, Monsieur le Maire propose d'adhérer, à l'organisme SISTEL de LUISANT.

Un droit d'entrée de 30.20€ par agent est demandé la première année, seule la cotisation annuelle restera à régler tous les deux ans, pour un montant de 60.40€ par agent.

Les agents auront obligation de passer cette visite tous les deux ans, SISTEL participera au suivi de chacun d'eux et peut nous accompagner en cas d'accident de travail, de reclassement d'un agent etc....

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se positionner

12 voix pour et une voix contre, pour cette adhésion

Les 12 membres du Conseil municipal demandent à Monsieur le Maire de signer l'adhésion au service SISTEL.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Dans son courrier recommandé en date du 13 février 2015, Monsieur LEMAITRE Stéphane nous faisait part de son souhait de démissionner du Conseil Municipal pour raisons diverses et personnelles.

COMMISSION APPEL D'OFFRE

Pour faire suite à la demande de la préfecture, concernant la délibération nommant les membres de la commission d'appel d'offre, il convient à nouveau de les nommer, suivant les dispositions de l'article 22-III du code des marchés Publics. Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, le maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Monsieur le Maire présente la liste unique des élus souhaitant faire partie de cette commission.

Après vote et dépouillement des bulletins, la liste est arrêtée à l'unanimité comme définie ci-dessous :

Titulaire : Madame TOUPANCE Martine

Titulaire : Monsieur GENET Didier

Titulaire : Monsieur PETIT Xavier

Suppléant : Madame VUACHET Angéla

Suppléant : Monsieur DIEU Noël

Suppléant Monsieur DESCHAMPS Emilien

VIDEOPROJECTEUR ECOLE

A la demande des enseignants de l'école primaire, pour l'investissement d'un tableau interactif, des devis ont été demandés à l'entreprise SIGNAL : 4 696.67€ h.t et l'Entreprise MISTER FLAT : 4700.40€ h.t.

Après lecture des différentes caractéristiques de ces deux produits, les élus demande à Monsieur le Maire de signer le devis de l'Entreprise signal, plus complet au niveau de la connexion et de la sonorisation. De plus, l'ordinateur portable pour la connexion, ainsi que les câbles sont fournis.

Monsieur DESCHAMPS demande quel sera l'entretien de ce matériel. Monsieur BAETEMAN lui explique que seul un « dépoussiérage » régulier devra être effectué.

Monsieur le Maire demande aux élus de voter pour l'acquisition de cet équipement.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la Société SIGNAL pour un montant H.T de 4 696.67€, autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Monsieur le Maire précise que cette dépense sera prévue en section d'investissement sur le budget 2015.

TARIFS DES MANIFESTATIONS COMMUNALES

TARIF REPAS DU 14 JUILLET

La parole est donnée à Madame LEHOUX pour l'organisation du repas du 13 juillet 2015.

Madame LEHOUX donne lecture des tarifs de 2014 :

- Valbourgeois : 12euros
- Non Valbourgeois : 15euros
- Enfant de + de 12 ans : 8euros.
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas augmenter les prix

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes tarifs que 2014.

TARIFS POUR LA BROCANTE

Madame LEHOUX propose de reconduire le tarif de l'année précédente à savoir :

- 3 € les 2 mètres linéaires pour les habitants de la Commune,
- 5 € les 2 mètres linéaires pour les habitants extérieurs à la Commune.

A l'unanimité le Conseil Municipal valident la reconduction des tarifs de l'année précédente.

TARIFS SOIREE BEAUJOLAIS

Madame LEHOUX fait lecture des tarifs fixés en 2014 pour la soirée beaujolais, à savoir :

- Le tarif adulte 13 €,
- Le tarif enfant (de plus de 12 ans) 6 €,
- La gratuité serait maintenue pour les enfants de moins de 12 ans.

Monsieur le Maire propose donc d'arrêter les tarifs tels que proposés par Mme LEHOUX.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les nouveaux tarifs à 13 € pour les adultes et 6 € pour les enfants de plus de 12 ans.

TENNIS

Monsieur PETIT explique aux membres du Conseil que le filet pour le terrain de tennis doit être changé.

Un devis sera demandé.

Le prix de l'adhésion est inchangé depuis deux ans.

Le Conseil Municipal souhaite augmenter ces tarifs.

Un montant de 40€/an sera demandé aux valbourgeois et 50€/an pour les non valbourgeois.

Les enfants de moins de 12 ans bénéficieront toujours de la gratuité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces nouveaux tarifs.

FETE DE LA MUSIQUE

La fête de la musique, initialement prévue le 13 juin, aura lieu le 20 juin 2015, faute de musiciens.

Les membres du conseil souhaitent rester dans l'esprit d'une fête gratuite. Les intéressés qui pourraient intervenir gracieusement ne seront disponibles qu'à cette date.

Madame TOUPANCE pense que deux manifestations organisées le même jour, la Kermesse de l'école, dans la journée, la fête de la musique le soir, puissent être préjudiciable pour l'une ou l'autre manifestation.

Conseil Municipal du 10 avril 2015

Monsieur PETIT précise que cette journée sera « lourde en organisation et devra mobiliser toute l'équipe municipale. La majorité des Conseillers approuvent l'organisation conjointe de la fête de la musique et de la kermesse.

BROCANTE

Madame GARDIEN BAETEMAN, prend la parole et présente à la demande de Madame REBOLLEDO LUCAS le projet intitulé « *BOUGLAINV-ART des RUES* » qu'elle souhaiterait mettre en place le jour de la brocante. Il s'agirait d'un échassier qui déambulerait dans les rues de la commune et un petit spectacle pour animer et amuser la population.

Madame REBOLLEDO LUCAS souhaite aussi faire savoir qu'une CAFETIERE est prévue le 26 avril 2015 et que de l'aide lui serait nécessaire pour la mise en place.

Monsieur DIEU annonce qu'il va organiser à nouveau, un passage pour les vidanges des fosses septiques. Il a d'ailleurs contacté une autre entreprise dont le tarif est 10€ plus cher que celle avec qui nous travaillons habituellement. Monsieur DIEU précise que ce sera le même intervenant que d'habitude et que les passages auront lieu sur le mois de mai 2015.

De même que pour les vidanges, une proposition est lancée de contacter un ramoneur et de réunir toutes les demandes de passages des valbourgeois afin d'obtenir un tarif préférentiel. Monsieur DIEU va essayer d'organiser cela.

Monsieur PETIT souhaiterait qu'une commission des travaux soit organisée pour faire un tour du village.

Les élus intéressés souhaitent qu'une date soit fixée.

La date du 18/04 est déterminée, le départ se fera de la mairie à 9h.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 00h30.

Le Maire,

Philippe BAETEMAN